RÉPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC

Semaine du 24 mars au 28 mars 2025

Seules les contributions déposées sur le registre contenant des questions ou nécessitant des précisions sont ici reprises, cela explique la discontinuité dans la numérotation des contributions.

---

24 mars 2025, 19:46 (Site internet – Contribution #1)

« Est-ce que des emplois seront réservés aux parempuyriens ? »

Réponse de EMME : EMME va travailler de concert avec les antennes France Travail des communes avoisinantes pour lister les compétences recherchées pour la construction et l'exploitation de l'usine et va s'appuyer sur l'initiative BATTENA de la région Nouvelle-Aquitaine qui vise à développer les formations sur l'ensemble des métiers de la filière batterie sur le territoire. De plus, EMME recourra à la sous-traitance d'entreprises locales tout au long de sa phase d'exploitation (300 emplois indirects) ainsi que pendant sa phase de chantier qui mobilisera environ 1 000 emplois locaux pendant 2 ans. Ainsi, même si les emplois ne seront pas à proprement parler réservés aux parempuyriens, tout sera mis en œuvre pour embaucher au plus près de l'usine.

Pour plus de détails, voir la partie 3.1.3 du dossier de concertation (page 32).

---

25 mars 2025, 18:01 (Site internet – Contribution #3)

« Je ne peux pas entendre qu'on veuille construire une usine qui produit des produits chimiques hyper dangereux s'ils sont au contact de l'eau dans une zone inondable ! Comment peut-on se dire qu'il n'y aura jamais de problème ? On nous présente des études réalisées à base de projection sur le réchauffement climatique, les tempêtes historiques, etc. mais avec tout ce qui se passe dans le monde (inondations de plus en plus fréquentes, tornades, incendies…) on ne pourra jamais être sûr à 100% qu'il n'y aura jamais d'accident. Sans compter l'erreur humaine qui est encore plus imprévisible ou même, un acte volontaire. Pour sauver l'air que l'on respire, on veut mettre en danger l'eau alors qu'on sait déjà que

c'est le prochain énorme défi auquel il va falloir qu'on fasse face. Comme dit hier lors de la 1ère réunion, ce site a été choisi en grande partie car il allège le coût de production. Quand allons-nous arrêter de faire passer l'économie avant la planète ? Et pourtant, possédant un bac+2 chimie, je pourrai postuler pour un poste qui serait à 5 min de chez moi plutôt qu'à 50 min actuellement. Mais comment préférer son intérêt personnel face à un tel risque d'accident ? Il doit exister des friches industrielles dans des zones qui ne sont pas proches de cours d'eau et qui seront bien moins risquées pour ce projet. »

Réponse de EMME : Le projet a été conçu en prenant en compte les prescriptions du PPRI qui s'applique au site (PPRI = Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation) et il va bien au-delà des prescriptions du PPRI en termes de prévention de risques d'inondation.

Si la sélection du site a été faite sur plusieurs critères, le choix répond d'abord à une préoccupation de transport des matériaux. Un des critères majeurs était l'accès au transport maritime et fluvial plutôt que le ferroviaire ou le camion, aussi bien pour la phase de construction que l'exploitation. Le transport maritime est moins polluant et gênant pour la population. Le projet est un site industriel classé et soumis à validation par les services de l'État, notamment dans le cadre d'une autorisation environnementale délivrée par le Préfet de la Gironde après avis de différents services de l'État dont la DREAL. La construction et l'exploitation de l'usine seront soumises à des contrôles réguliers, ce qui, couplé au professionnalisme des équipes EMME, conduira à en faire un site particulièrement sécurisé.

Pour en savoir plus sur les actions de l'État dans le cadre du classement Seveso, veuillez-vous rendre sur ce site.

---

25 mars 2025, 18:32 (Site internet – Contribution #4)

« La décarbonation a toujours été une priorité dans les politiques publiques sur lesquelles je me suis investi en tant que Maire de Ludon-Médoc puis Parlementaire. J'ai participé à l'accompagnement et à l'implantation de Hydrogène de France sur le site de reconversion industrielle de Ford situé à proximité du projet EMME. Considérant le classement SEVESO seuil haut du projet EMME pour créer une unité de conversion de nickel et de cobalt sur la zone de Grattequina en Gironde, le site choisi ne paraît pas adapté.

Pour des raisons écologiques :

1. **Le projet se situe en zone rouge du PPRI**
2. **Le projet se situe aux portes du parc naturel régional du Médoc**
3. **Le projet se situe sur un corridor écologique important pour les migrations**

Pour des raisons sociales et humaines :

4. **Le projet se situe à proximité de la fédération de chasse de la Gironde au domaine de Pachan et de zones agricoles aux portes de la métropole**
5. **Le projet se situe à proximité de zones résidentielles**
6. **Le projet se situe à proximité d'une zone commerciale importante à Bordeaux Lac et à proximité du grand stade de Bordeaux secteur à forte densité de populations**
7. **L'infrastructure routière est insuffisante**

8. **Le réseau en eau actuel est largement insuffisant à l'échelle de la métropole pour les populations actuelles**

Pour des raisons économiques :

1. **Le terminal portuaire de Grattequina pourrait être utilisé pour l'export de vin ou l'accueil de bateaux de croisières**
2. **Le terminal portuaire de Grattequina est déjà utilisé pour les lanceurs de Ariane 6 fabriqués sur des communes voisines.**

En conséquence, le projet EMME est en l'espèce insoutenable écologiquement, socialement et économiquement sur le site de Grattequina et doit s'implanter sur un autre site plus adapté. Des friches industrielles sont disponibles dans le même bassin d'emploi comme l'ancien site Shell de Pauillac qui dispose aussi d'un terminal portuaire adapté qui n'est plus utilisé par airbus.

Benoit SIMIAN, Ancien Député Maire de Ludon-Médoc, Ancien rapporteur du budget écologie, Ancien membre du conseil d'orientation des infrastructures. »

Réponse de EMME : EMME a étudié plusieurs implantations susceptibles de répondre à ses besoins avant d'opter pour le site de Parempuyre-Blanquefort, comme exposé dans le dossier de concertation (p53-55).

Reprenons les différents points mentionnés :

1. « Le projet se situe en zone rouge du PPRI »

Le projet est en zone bleu clair pour le terminal déjà en service. Pour la partie arrière, le projet est en grande majorité en zone byzantine et, dans une moindre mesure, rouge industrialo-portuaire. Les travaux et aménagements envisagés ont été définis au regard des exigences du PPRI et sont compatibles avec ses prescriptions.

2. « Le projet se situe aux portes du parc naturel régional du Médoc »

Le projet n'est pas dans le PNR du Médoc qui commence au nord à Ludon-Médoc. À noter que les activités économiques ne sont pas exclues de ce parc. Pauillac et Le Verdon-sur-Mer qui accueillent des activités industrialo-portuaires font, à cet égard, partie du PNR.

3. « Le projet se situe sur un corridor écologique important pour les migrations »

Un corridor écologique a été identifié lors de l'aménagement de la plateforme en 2015 qui fait l'objet d'un plan de gestion. Ce corridor sera renforcé dans le cadre du projet.

4. « Le projet se situe à proximité de la fédération de chasse de la Gironde au domaine de Pachan et de zones agricoles aux portes de la métropole »

Le domaine de Pachan se situe à environ 2 kilomètres du projet. La modification du PLU liée au projet permet d'augmenter les zones à vocation agro-environnementale de plus de 8 hectares.

5. « Le projet se situe à proximité de zones résidentielles »

Hormis quelques maisons isolées, il n'y a pas de zone résidentielle à proximité immédiate du projet. Le premier hameau d'habitations se situe à environ 1 kilomètre à vol d'oiseau.

6. « Le projet se situe à proximité d'une zone commerciale importante à Bordeaux Lac et à proximité du grand stade de Bordeaux secteur à forte densité de populations »

Le projet se situe à plus de 4 kilomètres à vol d'oiseau de la zone commerciale de Bordeaux Lac et du Grand Stade de Bordeaux.

7. « L'infrastructure routière est insuffisante »

La quasi-totalité des entrants et sortants du projet transiteront par voie maritime, ce qui explique le site retenu.

8. « Le réseau en eau actuel est largement insuffisant à l'échelle de la métropole pour les populations actuelles »

L'usine de EMME a été conçue pour être particulièrement économe en eau. Toutes les eaux du process ainsi que l'humidité présente dans les produits entrants sont récupérées, traitées et recyclées. Les eaux de pluie captées sont traitées, le niveau des bassins d'orage est constamment suivi et le rejet d'eau de pluie vers la Garonne est en accord avec la réglementation. Des améliorations supplémentaires du procédé sont en cours pour réduire au maximum le besoin en eau externe et seront présentées lors de l'enquête publique. Pour le besoin en eau externe restant, le projet étudie la possibilité d'utiliser des eaux usées en provenance de la station d'épuration de Blanquefort.

9. « Le terminal portuaire de Grattequina pourrait être utilisé pour l'export de vin ou l'accueil de bateaux de croisières »

Le Port de Bordeaux, propriétaire du site, développe déjà un terminal dédié aux croisières au niveau du terminal de Pauillac.

10. « Le terminal portuaire de Grattequina est déjà utilisé pour les lanceurs de Ariane 6 fabriqués sur des communes voisines. »

Le terminal de Parempuyre n'est pas utilisé pour le lanceur Ariane 6. Les pièces transitent par le terminal de Bassens.

11. « Des friches industrielles sont disponibles dans le même bassin d'emploi comme par exemple l'ancien site Shell de Pauillac qui dispose aussi d'un terminal portuaire adapté qui n'est plus utilisé par Airbus. »

Le Port de Bordeaux développe un terminal dédié aux croisières au niveau du terminal de Pauillac en lieu et place de l'activité Airbus. Le site de la raffinerie Shell est en grande partie occupée par un dépôt pétrolier stratégique (opéré par l'entreprise CCMP), ainsi que par une centrale photovoltaïque.

27 mars 2025, 19:18 (Site internet – Contribution #12)

« Non à un projet non abouti qui ne prend en compte que le risque inondation en compte et non tous les autres risques. Les dessins sont beaux mais non représentatif de la réalité. »

Réponse de EMME : Le projet est un site industriel classé, soumis à validation des services de l'état (notamment dans le cadre d'une autorisation environnementale délivrée par le Préfet de la Gironde après avis de différents services de l'État dont la DREAL) et il fera l'objet de contrôles réguliers pendant toute la durée de l'exploitation.

Le projet a fait l'objet d'une analyse exhaustive de risques et des impacts et il est faux de prétendre que seul le risque d'inondation aurait été pris en compte.

27 mars 2025, 20:56 (Site internet – Contribution #14)

« J'ai acheté il y a deux ans sûr Parempuyre, si j'avais su que ce genre de projet était en réflexion, je n'aurais pas investi dans cette commune !! Et je ne suis sûrement pas la seule à penser cela, ça va donc obligatoirement impacter la valeur de nos biens. De plus, arrêtez de bétonner la nature, elle subit déjà bien assez les constructions à outrance ! Et ne parlez pas de compensation, les zones qui serviront de compensation ne sont-elles pas aussi des espaces naturels ?? Votre course aux bénéfices ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie ! »

Réponse de EMME : Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katossky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.

Concernant l'artificialisation, le projet EMME sélectionné comme « Projet d'Envergure Nationale ou Européenne » s'inscrit dans la loi « Climat et résilience ».

28 mars 2025, 8:02 (Site internet – Contribution #15)

« Je suis nouvelle habitante de la ville de Parempuyre depuis quelques mois : avec mon mari, nous avions choisi cette commune pour y voir grandir nos enfants sereinement. Et on entend parler de ce projet EMME. Quelle ne fut pas notre déception !!

Quand on écoute le discours des politiciens et porteurs du projet, il est évoqué la création d'emploi et un intérêt fiscal pour la commune. Oui à l'instant T mais je n'entend pas parler de ses impacts dans l'avenir ? Impacts environnementaux, écologiques, et surtout sanitaires sont-ils pris en considération ?!! Et bien non !!! Et c'est bien dommage ! la question des possibles conséquences sur la santé dans 20/30 ans pour nos enfants qui vont grandir dans cette commune n'est même pas évoquée. Et là je ne parle que de la santé ! Je ne vais pas

être redondante sur le risque d'inondation, sur la faune et la flore, ils sont bien connus mais malheureusement oubliés… Vous l'aurez bien compris, c'est un grand NON à ce projet d'usine, qui est un pur scandale ! »

Réponse de EMME : Le projet est un site industriel classé, soumis à validation des services de l'état, notamment dans le cadre d'une autorisation environnementale délivrée par le Préfet de la Gironde après avis de différents services de l'Etat dont la DREAL, et il fera l'objet de contrôles réguliers pendant toute la durée de l'exploitation. Le projet a fait l'objet d'une analyse exhaustive de risques et des impacts environnementaux, écologiques, et sanitaires et il est faux de prétendre que de tels impacts n'auraient pas été pris considération.

Consulter les études déjà publiées par EMME sur la page du site Internet "Les études".

---

28 mars 2025, 8:15 (Site internet – Contribution #16)

« La filière électrique est en déclin. L'Allemagne s'est retirée du tout électrique en 2035. Les députés français ont voté majoritairement pour retirer le projet du tout électrique en 2035. Les hypothétique client de EMME coule. ACC n'a pas suffisamment de client elle réduit ses effectifs. Ce projet est un gouffre financier qui va être implanté en zone inondable avec des produit fragile à l'humidité. »

Réponse de EMME : Lors de la Conférence-Débat "Matériaux stratégiques et Filière batterie" du 7 avril dernier, les experts de différentes organisations, telles que ICMB CNRS, CEA Liten, Pole Avenia ont présenté les enjeux et les besoins du marché de matériaux critiques de la filière batterie. Ils ont montré que les besoins en France et en Europe sont largement au-delà de la production de EMME. L'ensemble des présentations et le compte rendu de la conférence-débat seront disponibles sur le site de la concertation EMME à cet endroit.

---

28 mars 2025, 10:56 (Site internet – Contribution #19)

« Les avantages d'une unité de conversion de nickel et de cobalt ont beau être mis en avant par les porteurs du projet il y'a cependant trop d'incertitudes liées à son impact sur l'environnement, le manque d'infrastructure (route notamment qui sont déjà dans un état déplorable), le risque que cela apporte en cas d'inondation au vu des matériaux traités… A partir du moment où un projet soulève autant de doutes que les porteurs du projet ne peuvent dissiper au-delà des aspects "positifs" (création d'une centaine d'emplois qui ne seront très probablement pas destinés aux locaux vu la qualification requise, une participation dans la fiscalité "tousse tousse" qui me fait bien rire quand on connaît les montages financiers de la société EMME et le passif de certains dirigeants…)

La filière du cobalt et du nickel subit actuellement une tension importante notamment à cause de la Chine. Que se passera-t-il en cas de pénurie ? On démonte l'usine ? On la convertit en musée ? Qu'en est-il de l'éthique quand on sait d'où proviennent ces matériaux ? On sait que presque 70 % de la production est en RDC et depuis quelques semaines l'approvisionnement a été coupé. Que cela présage-t-il pour l'avenir si le cobalt devient

obsolète dans la fabrication de batteries ? De nombreuses interrogations demeurent et donc clairement NON à ce projet qui transpire l'enrichissement court terme de certaines personnes/sociétés au détriment de la région, son environnement et sa population.

Mais sérieusement quel message envoyons-nous à nos enfants et aux futures générations !? Regardez-vous dans le miroir 2 minutes et arrêtez de ne penser qu'à votre portefeuille.

Nous sommes dans une démocratie et devrions également soumettre tout projet de cette envergure à un référendum local donc nous attendons de nos élus qu'ils prennent leurs responsabilités ! »

Réponse de EMME : Le projet est un site industriel classé soumis à validation des services de l'état, notamment dans le cadre d'une autorisation environnementale délivrée par le Préfet de la Gironde après avis de différents services de l'Etat dont la DREAL et à des contrôles réguliers durant son exploitation.

Il existe différents fournisseurs de Nickel et de Cobalt, dans différents pays. Pour sécuriser les approvisionnements, EMME s'approvisionnera auprès de différents fournisseurs. EMME a défini son procédé pour cela. EMME a fait le choix de s'approvisionner auprès d'entreprises minières respectueuses en matière de responsabilité sociale et environnementale, conformes au standard « IRMA » (Initiative for Responsible Mining Assurance). « *La Norme IRMA pour une exploitation minière responsable précise un ensemble d'objectifs et d'exigences de performance ambitieux, favorisant des pratiques écologiquement et socialement responsables. La Norme sert de base à un système volontaire offrant une évaluation et une certification, par des organismes tiers indépendants, des mesures de performance environnementale et sociale dans les sites miniers industriels du monde entier* ». (Source : https://responsiblemining.net)